

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 12 février 2021

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	L'assemblée régulièrement convoquée le 08 février 2021, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 12	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Adrien RICARD, César VERDIER, Martin WATERKEYN
<u>Votants :</u> 15	<u>Représentés :</u> Jean-Claude DAUTRY (représenté par Hervé PELLECUER), Emilie THISSE (représentée par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Muriel SAIZ (représentée par Loïc JEANJEAN)
	<u>Excusés :</u>
	<u>Absents :</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> Camille LECAT

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 décembre 2020**

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 08 décembre 2020 à l'unanimité.

➤ **Comptes administratifs 2020 des budgets commune, caisse des écoles et AEP**

Les comptes administratifs 2020 de la commune de VENTALON EN CEVENNES sont soumis aux élus pour approbation (comptes administratifs du budget principal, de la caisse des écoles et du budget AEP). Monsieur le Maire les présente aux élus.

La crise sanitaire a pu impacter certaines dépenses et recettes.

Le budget primitif ayant été voté en juillet 2020 compte tenu de la crise sanitaire, les résultats définitifs sont assez proches du budget primitif. Les différents chapitres budgétaires sont passés en revue par les élus afin de leur permettre de prendre connaissance des résultats définitifs.

Budget principal 2020 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 340.16				7 340.16	
Opérations exercice	340 560.28	236 170.59	417 199.72	544 300.57	757 760.00	780 471.16
Total	347 900.44	236 170.59	417 199.72	544 300.57	765 100.16	780 471.16
Résultat de clôture	111 729.85			127 100.85		15 371.00
Restes à réaliser						
Total cumulé	111 729.85			127 100.85		15 371.00
Résultat définitif	111 729.85			127 100.85		15 371.00

Budget AEP 2020 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		41 838.34		8 844.97		50 683.31
Opérations exercice	17 330.07	25 493.00	38 097.29	31 995.34	55 427.36	57 488.34
Total	17 330.07	67 331.34	38 097.29	40 840.31	55 427.36	108 171.65
Résultat de clôture		50 001.27		2 743.02		52 744.29
Restes à réaliser						
Total cumulé		50 001.27		2 743.02		52 744.29
Résultat définitif		50 001.27		2 743.02		52 744.29

Budget caisse des écoles 2020 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.75		609.01		610.76
Opérations exercice			77 553.06	82 752.03	77 553.06	82 752.03
Total		1.75	77 553.06	83 361.04	77 553.06	83 362.79
Résultat de clôture		1.75		5 807.98		5 809.73
Restes à réaliser						
Total cumulé		1.75		5 807.98		5 809.73
Résultat définitif		1.75		5 807.98		5 809.73

Après avoir présenté les comptes, le Maire se retire du vote, conformément à la procédure. Le Premier Adjoint se retire aussi du vote car il était Maire début 2020.

Le Deuxième Adjoint met les comptes administratifs 2020 au vote.

Les élus votent à l'unanimité les comptes administratifs 2020 du budget de la commune, du budget AEP et du budget de la caisse des écoles.

➤ **Affectation de résultats 2020**

Suite à la présentation des comptes administratifs, les élus sont invités à voter l'affectation des résultats 2020.

Les élus votent à l'unanimité les propositions d'affectation présentées :

Budget principal :

Résultat : excédent de 127 100,85 €

Affecté pour combler déficit investissement compte 1068 : 111 729,85 €

Affecté en excédent reporté 002 : 15 371 €

Budget caisse des écoles :

Résultat : excédent de 5 807,98 €

Affecté en excédent reporté 002 : 5 807,98 €

Budget AEP :

Résultat : excédent de 2 743,02 €
Affecté en excédent reporté 002 : 2 743,02 €

➤ **Participation aux transports scolaires pour l'année 2019-2020**

La participation communale à la Région Occitanie est de 410 € par élève transporté pour l'année scolaire 2019-2020.

Cela représente 20 % du coût moyen d'un élève primaire transporté (taux inchangé depuis le transfert de la compétence transport scolaire du Département à la Région).

Pour la commune de VENTALON EN CEVENNES 14 enfants sont concernés soit une participation totale de 5 740 €.

Les élus votent à l'unanimité pour la délibération proposée concernant le transport scolaire 2019/2020.

➤ **Subvention ASA DFCI pour l'année 2021**

La commune a reçu une demande de l'ASA DFCI quant au versement d'un premier acompte de subvention 2021. Le premier acompte s'élèverait à 7 085 € (sur un total estimé de subvention de 11 808 €, soit 60 %).

Camille LECAT et Pierre-Emmanuel DAUTRY se retirent du vote compte tenu de leurs responsabilités au sein de l'association (président et vice-président).

Les élus votent à l'unanimité ce premier acompte de subvention 2021 à l'ASA DFCI de 7 085 €.

➤ **Motion contre le déclassement du collège du Collet de Dèze**

Le collège du Collet de Dèze vient d'être déclassé de deuxième en première catégorie. Monsieur le Maire propose aux élus de voter une motion contre le déclassement du Collet de Dèze.

Cette motion a été rédigée par le Conseiller Départemental du canton Monsieur Robert AIGOIN. Elle a été votée à l'unanimité par les élus de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère dont fait partie la commune de VENTALON EN CEVENNES.

Les élus votent à l'unanimité pour la motion contre le déclassement du Collet de Dèze.

➤ **Conventions avec les ABPS**

Monsieur le Maire propose aux élus 2 projets de conventions avec les ABPS :

- Une convention de répartition des charges : le ménage des locaux administratifs occupés par les ABPS sera assuré par un agent communal à partir du 15 février 2021 moyennant le versement d'une participation financière par l'association,
- Une convention de partenariat dans le cadre d'un stage aux techniques de construction d'un mur en pierres sèches devant avoir lieu en avril 2021.

Les élus votent les conventions proposées à l'unanimité.

➤ **Constitution de partie civile incendie criminel février 2020**

Suite aux incendies criminels ayant eu lieu le 23 février 2020, la commune doit se constituer partie civile dans cette affaire. Le préjudice pour la commune est estimé à 1 000 € (1 hectare de végétation incendié).

Les élus votent à l'unanimité pour que la commune se constitue partie civile dans le cadre de cette affaire.

➤ **Information au Conseil : installation agricole Le Cros (St Frézal)**

Des réunions ont eu lieu entre les porteurs de projet du Cros (César VERDIER et Mariama LOUNIS), le Parc National des Cévennes et la mairie de VENTALON EN CEVENNES. Il est convenu que les porteurs de projets déposeront une demande de permis de construire pour le Cros et que la commune soutiendra cette demande auprès des services de la DDT et du PNC, la commune ayant un intérêt à ce que les ruines du Cros deviennent un lieu de vie et d'habitation, et contribue ainsi à la revitalisation du territoire. Les élus soutiennent à l'unanimité le projet d'installation de César VERDIER et de Mariama LOUNIS au Cros et espèrent que ce projet pourra aboutir dans les plus brefs délais.

➤ **Information au Conseil : démarches PLU, régularisation des captages, assainissement**

Camille LECAT fait le point sur l'enquête d'utilité publique qui est en cours pour la régularisation des captages de Saint Frézal.

Par ailleurs le Maire et les Adjointes travaillent pour élaborer et piloter les programmes de travaux AEP et assainissement dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLU. Un schéma des différentes UDI est présenté lors de la séance.

Il est évoqué également la réunion ayant eu lieu le 02 février 2021 avec Lozère Ingénierie concernant le projet d'assainissement public de l'Espinas.

Le projet d'assainissement collectif de Lézinière doit aussi aboutir : se posera le problème de la maîtrise foncière (la parcelle concernée serait potentiellement un bien classé vacant et sans maître).

➤ **Information au Conseil : visite de l'école par la Sénatrice et le DASEN. Aire terrestre éducative de l'école des Abrits.**

Monsieur le Maire fait un compte rendu aux élus de la visite de l'école des Abrits par la Sénatrice et le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) qui a eu lieu le 05 janvier 2021.

Le projet d'aire terrestre éducative piloté par Christian RAMEAU est également présenté aux élus. Ce projet concerne la parcelle B 620 à St Frézal. Les enfants pourront découvrir la biodiversité et auront la gestion d'un petit espace de nature.

➤ **Information au Conseil : démocratie participative (boîte à idées, report du CLAP), communication (groupe de travail du site internet), rencontre avec un groupe associatif pour utilisation mairie de Lézinière**

Monsieur le Maire fait le compte rendu des premiers travaux du groupe de travail du site internet communal. Avec l'aide de Sophie WATERKEYN, Nadine et Marie, les agentes administratives de la commune, ont réalisé une ébauche d'arborescence pour le site internet communal. Une réflexion est en cours sur le choix de l'hébergement du site.

Concernant la démocratie participative, le CLAP (comité local d'accueil de population) a été reporté compte tenu du couvre-feu actuel. Le CLAP correspond à la commission extra-municipale qui permettra de débattre des mesures à prendre en matière d'accueil des populations sur Ventalon en Cévennes.

Loïc JEANJEAN présente également aux élus les premiers résultats de l'opération « boîte à idées ». Un habitant a suggéré l'idée d'installer une table d'orientation à l'Espinas. Cette idée a été partagée avec l'Office du tourisme. Les élus trouvent cette idée très intéressante ; ce serait aussi l'occasion de rénover les tables d'orientation déjà existantes sur le site.

Pierre-Emmanuel DAUTRY évoque son entretien avec un groupe associatif qui souhaiterait utiliser la grande salle de la mairie de Lézinière pour y organiser diverses animations. Ce groupe

doit finaliser sa création en association. Une convention d'utilisation de la salle entre cette association et la commune est à l'étude. Plusieurs élus pensent que ce groupe associatif devrait se rapprocher d'EPI DE MAINS et du Foyer Rural REGAIN pour bénéficier notamment de conseils dans le cadre de la gestion d'une association.

L'animation de la bibliothèque de Lézinier est évoquée. Camille LECAT fait le point sur la réunion qui a eu lieu à la communauté de communes concernant la bibliothèque intercommunautaire. Adrien RICARD suggère l'idée de créer une association pour animer la bibliothèque de Lézinier.

➤ **Information au Conseil : élaboration du programme de voirie 2021, travaux communaux divers**

Martin WATERKEYN présente aux élus le résultat des réunions de travail organisés avec Lozère Ingénierie, l'ASA DFCI, les employés techniques communaux et plusieurs artisans concernant les travaux à prévoir en 2021 (voirie et bâtiments). Les projets sont nombreux !

Programme voirie 2021 – travaux envisagés :

St Andéol de Clerguemort :

Moulin de Chaldecoste (reprise travaux 2020 non réalisés)

Chaldecoste (couronnement du mur réalisé en 2020)

La Destourbe (réalisation d'un soutènement chaussée)

St Frézal de Ventalon :

Le Temple (création parking et aménagement terre-plein devant la salle communale)

L'Ayrolle (reprise accès, surfacage atelier, mise en place ralentisseur dans le hameau)

Penens haut (reprise mur soutènement)

Cessenades (création mur soutènement)

Lozère Ingénierie va fournir des devis pour la réalisation de ces travaux. Un choix devra être fait entre tous ces projets lors du prochain conseil municipal, en tenant compte du budget disponible en 2021 à dédier au programme de voirie.

Entretien hameaux et captages :

Martin WATERKEYN a réalisé une tournée de la commune avec les agents communaux et l'ASA DFCI pour réaliser un « road book » sur les travaux à prévoir pour l'entretien des bords de route et des captages AEP.

Travaux d'aménagement immobilier communal – travaux envisagés :

Isolation salle Passebois.

Isolation école.

Accès PMR école.

Logement communal La Ponge : gouttières et toiture.

Création d'un studio au premier étage de la mairie du Géripon.

Création d'une passerelle au Moulin du Salson.

Martin WATERKEYN est en train de faire réaliser des devis pour chiffrer ces projets.

Autres travaux :

SDEE : travaux de reprise des coffrets électriques de l'Ayrolle.

Pierres sèches : reprise mur le Viala / reprise murs Le Cros et Sambuget par Morgan JACQUIER et Petyo YORDANOV.

Travaux fibre optique.

Travaux des employés communaux (un état des lieux mensuel est fait avec les agents techniques sur les travaux en cours).

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal (signature de la convention de pâturage avec Siméon LEFEBVRE).

➤ **Questions diverses**

- **ADIL**

Pierre-Emmanuel DAUTRY rend compte de ses démarches auprès de l'ADIL (Agence Départemental d'Information pour le Logement) pour inciter les propriétaires privés à faire du logement locatif à l'année compte tenu des nombreuses demandes de logements que reçoit la commune.

- **Camping permanent de Lézinier**

Une prochaine réunion aura lieu mi-mars 2021 avec le CAUE (Conseil Architecture urbanisme Environnement) pour voir leurs propositions concernant la création d'un camping permanent à Lézinier.

- **Véhicules hors d'usage**

La commune a aidé plusieurs propriétaires d'épaves à s'en débarrasser. La commune peut faire l'intermédiaire entre les propriétaires d'épaves et les épavistes pour les démarches administratives. Il est important de communiquer auprès des habitants à ce sujet.

- **Forêt communale**

Pierre-Emmanuel DAUTRY fait état du document de gestion qui va être réalisé. L'idée est de bâtir le document sur le principe de la fûtée irrégulière.

- **Châtaigneraie**

Loïc JEANJEAN fait état du dispositif TERRA RURAL dans le cadre du projet de recensement des châtaigneraies à reconquérir, par exemple au Cros et au Viala.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 23h10.